

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1681**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

**Bureau du 5 juillet 2010****Décision n° B-2010-1681**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant et de sa convention locale d'application pour Saint Genis Laval, des actions de GSUP sont menées depuis 2004 sur les quartiers des Collonges et des Barolles.

Les actions engagées sur 2010 dans le cadre de la GSUP répondent aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des actions de sur-entretien des espaces extérieurs et des parties communes,
- poursuivre le partenariat engagé dans une démarche de qualité pour favoriser le repérage des dysfonctionnements et la réactivité d'intervention,
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- améliorer le respect du cadre de vie par la mise en œuvre de mesures de communication et de sensibilisation en direction des habitants.

Le coût global des actions définies et retenues pour l'année 2010 a été estimé à 136 054 € TTC, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 53 210 € nets de taxes, à verser à l'OPH Grand Lyon Habitat et à la commune de Saint Genis Laval.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010 est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP des quartiers des collonges et des Barolles à Saint Genis Laval pour l'année 2010, telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 53 210 € nets de taxes au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat et de la commune de Saint Genis Laval dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, l'OPH Grand Lyon Habitat et la commune de Saint Genis Laval définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.**